



Texte règlement du jeu-concours opération flash

Préambule

Les hommes du feu est un film de Pierre Jolivet avec comme principaux acteurs Roschdy Zem et Emilie Dequenne, mettant en scène des sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur fonction.

La sortie officielle est prévue le 5 juillet 2017.

Studio Canal et la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France organisent à l'occasion du film *Les hommes du feu* un jeu, sans obligation d'achat, permettant de remporter des places de cinéma gratuites pour le film *Les hommes du feu*.

Conditions de participation :

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant la capacité de contracter, quel que soit son pays de résidence, de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de l'UES Sapeurs-Pompiers de France.

Une seule participation par personne est autorisée. En cas d'inscription multiple, seule la première inscription est prise en compte.

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation pleine et entière des présentes règles de jeu.

Durée :

La participation au jeu est ouverte du 6 juin à 9h au 8 juin 2017 à 17h.

Inscription :

Pour jouer, chaque participant doit s'inscrire sur le site www.pompiers.fr, rubrique actualités, y déposer son nom, son prénom, son adresse postale personnelle, son adresse email, son numéro de téléphone.

Les frais de connexion internet demeurent à la charge des participants.

Gain :

Les 100 (cent) personnes qui se sont inscrites en premier sur le site www.pompiers.fr se verront remettre par voie postale à l'adresse communiquée lors de l'inscription, deux places de cinéma valables pour le film *Les hommes du feu*, dans toutes les salles de France programmant le film, durant toute l'exploitation du film en salles.

Aucun autre lot n'est offert tant aux 100 premières personnes inscrites qu'à l'ensemble des autres personnes inscrites.

Réception du gain :

Les personnes gagnantes sont informées par mail le 12/06/2017 de leur sélection de la réception prochaine de deux places de cinéma.

Les frais d'envoi des lots sont à la charge de Studio Canal. Les places de cinéma sont envoyées par Studio canal à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription. En cas d'erreur dans l'adresse communiquée par les participants, aucun nouvel envoi ne sera effectué.

Données personnelles :

Les données personnelles sont utilisées à la seule fin de gestion du jeu-concours, et plus particulièrement l'envoi des lots. Ces données sont conservées dans la limite de trois mois à compter du 8 juin 2017.

Organisateur :

La participation au jeu est réalisée à partir de la page actualités du site internet www.pompiers.fr qui appartient à l'UES Sapeurs-Pompiers de France, dont la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France est associée. Cependant seule Parenthèse cinéma est responsable de l'organisation et du déroulement du jeu ainsi que de l'attribution des lots.

Réclamation :

Toute personne souhaitant effectuer une réclamation sur le fonctionnement du jeu ou sur le traitement de ses données personnelles doit s'adresser à : Sophie Salin de Parenthèse cinéma
ssalin@parenthesecinema.com